

Département Renseignements et enquêtes

Audit annuel 2025 mené par le superviseur indépendant du:

- 16 au 19 juin 2025 au bureau principal de l'AMA , à Montréal (Tour de la Bourse, 800 Place Victoria); et
- 23 au 26 juin 2025 at au bureau européen de l'AMA à Lausanne (Maison du Sport international, Av. De Rhodanie 54)

En vertu de l'article 9 a) de la [Politique d'enquête du département Renseignements et enquêtes de l'AMA](#), un superviseur indépendant doit mener un audit annuel du département. Cet audit vise à garantir que le travail du département soit examiné régulièrement pour s'assurer qu'il reste conforme aux bonnes pratiques internationales sur les plans juridique et éthique tout en protégeant les droits des personnes en tout temps..

Chaque année, le superviseur indépendant est tenu de soumettre un rapport écrit au directeur général et au Comité exécutif de l'AMA. Dans un souci de transparence, une fois approuvées par le [Comité exécutif](#), les conclusions du rapport sont publiées sur le site web de l'AMA. Le Comité exécutif a approuvé le rapport 2025 lors de sa [réunion du 11 septembre](#) à Prague, en République Tchèque.

Ci-dessous sont résumées les conclusions et les suggestions d'amélioration suggérées à la suite du huitième audit annuel, mené pour la seconde fois d'affilée par le superviseur indépendant, Emmanuel Leclaire. M. Leclaire, dont la nomination a été approuvée par le Comité exécutif en novembre 2023, possède une vaste expérience dans le domaine des enquêtes internationales d'application de la loi et des activités d'audit, ainsi qu'une solide compréhension du système antidopage dans le cadre de son travail à Interpol.

Conclusions du rapport d'audit – points d'attention, d'amélioration ou d'inquiétude

1. Les principes présidant au fonctionnement du Département Renseignement et Enquêtes (DRE) – l'indépendance et le respect du droit - sont effectifs.
2. Les recommandations formulées à l'issue de l'audit réalisé en juin 2024 ont été bien suivies. Chaque sujet soulevé a été traité avec sérieux et efficience, et les solutions mises en place sont satisfaisantes. Les modalités d'enregistrement des entrées et sorties des coffres-forts concernant les matériels sensibles doivent être ajustées.
3. L'Agence a adopté un système de labels et de classification des mails lui permettant de mieux contrôler la diffusion des informations et des données. C'est indéniablement un progrès en termes de gestion de confidentialité et de protection des données. Ce type de mesure représente cependant des contraintes opérationnelles, notamment pour les utilisateurs de données confidentielles. Aussi nous suggérons d'instaurer un

dialogue constant entre les développeurs/gestionnaires du système et les utilisateurs du DRE afin de parvenir à une efficience maximale.

4. L'accès aux locaux du DRE est sécurisé et le personnel veille à ne pas laisser d'information confidentielle à la vue de personnes non autorisées. Deux remarques peuvent néanmoins être formulées. D'une part, en cas d'intervention de personnels extérieurs au DRE, il conviendrait d'en aviser préalablement systématiquement le business center. D'autre part, les conditions de « filtrage » de certains personnels extérieurs intervenants (ex : ménage) n'ont pu être précisées. Il serait utile de connaître les précautions prises par les sociétés employeurs, si celles-ci ne sont pas déjà connues de l'Agence.
5. La situation budgétaire du DRE n'est pas mauvaise mais moins favorable qu'elle n'a pu l'être. Elle a nécessité de faire des choix. On ne peut que saluer la décision prise d'opter pour la priorisation des activités opérationnelles. L'identification des ressources demeure évidemment une des clés des capacités opérationnelles d'un service. Le statut particulier du DRE nécessite une attention supplémentaire car un manque de ressource peut altérer sa capacité d'initiative et ainsi, indirectement, son indépendance.
6. Les Unités Renseignement et Enquête ont un fonctionnement actif, volontariste, professionnel. Quelques sujétions peuvent être formulées:
 - a. Des précisions complémentaires pourraient être formulées dans les rapports de contact afin de s'assurer que l'ensemble des vérifications à faire a bien été identifié,
 - b. L'efficience de l'UE nécessite un minimum de pouvoir contraignant, dont cette unité ne dispose pas à ce jour et pour lequel l'encadrement et les personnels sont en attente. La réflexion initiée mérite d'être poursuivie et soutenue afin de parvenir à améliorer la situation,
 - c. Compte tenu des délais d'enquête, un brainstorming collectif pourrait être mené afin de rechercher d'éventuels axes d'amélioration.

Le superviseur indépendant

Emmanuel LECLAIRE